



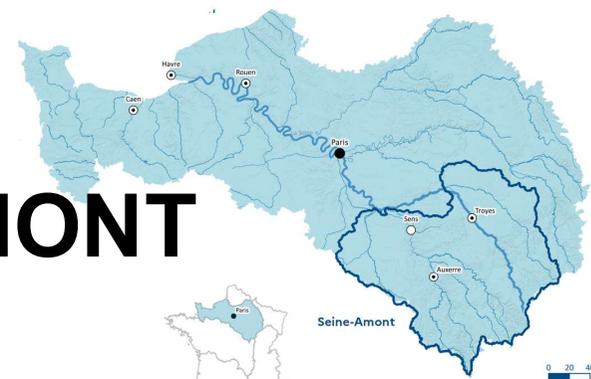
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# COMITER SEINE AMONT

20 mars 2024





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Introduction et mot d'accueil

**M. JUILLET** Président de la COMITER  
**Mme GUÉNET** Directrice Territoriale

# Ordre du jour

9h30 – 12h30    14h20 -15h30

1. Les grandes orientations du XIIe programme
2. Déclinaison de la stratégie d'adaptation au changement climatique en Seine Amont – focus sur 3 réponses opérationnelles

*Repas*

3. Stratégie de mobilisation territoriale en DSAM (obj. validation 2<sup>de</sup> COMITER 2024) : articulation avec les démarches territoriales et contractualisation



Partager les enjeux d'intervention financière du territoire et alimenter l'élaboration de la stratégie de mobilisation territoriale



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# 1. Les grands principes du XIIe Programme d'Intervention de l'agence

Mme GUÉNET Directrice Territoriale

# Elaboration du 12<sup>e</sup> programme

point d'avancement

Comité de bassin 4 avril 2024

ÉLABORATION  
12<sup>E</sup> PROGRAMME

Le programme d'intervention de l'agence détermine les domaines et conditions de l'action de l'agence pour les 6 ans à venir.

Un programme, c'est ...

- une maquette financière (des dépenses, des recettes) sur 6 ans
- des modalités de redevances
- des modalités d'aides générales
- des modalités d'aides thématiques

**Le 12<sup>e</sup> programme d'intervention : du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2030**

Adoption en comité de bassin puis en conseil d'administration avant fin octobre  
2024

## Phase 1 : Bilan et enjeux 12e P

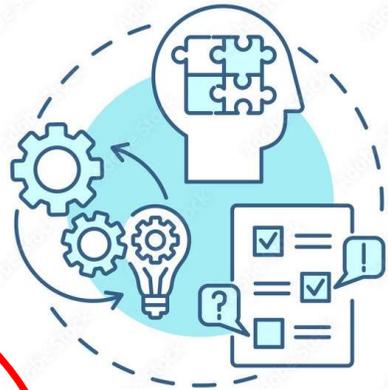
(fév. 2023 – sept 2023)

- Notion clés, modalités d'intervention au 11<sup>e</sup> programme
- Bilan du 11<sup>e</sup> programme
- Orientations pour le 12<sup>e</sup> programme

## Phase 3 : Propositions et parties rédigées

(fév. 2024 – mai 2024)

- Première propositions rédactionnelles en C3P
- Ajustement du plan du document
- Réforme des redevances et financement Plan Eau



## Phase 2 : Propositions d'évolutions

(nov. 2023 – fév. 2024)

- Orientation principales des modifications envisagées
- Maquette (besoins et ressources) - Réforme des redevances

## Phase 4 : Adoption texte

Nouveau calendrier pour permettre une meilleure anticipation des nouvelles redevances

# Les orientations générales

## pour le 12<sup>e</sup> programme



**1. Faire du 12<sup>e</sup> programme la réponse aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dans un contexte d'accélération du changement climatique (enjeux portés à travers le Plan Eau)**



**2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11<sup>e</sup> programme  
« Eau et climat, agir maintenant »**



**3. Veiller à l'efficacité environnementale de nos actions dans le contexte de contrainte budgétaire qui s'impose aux porteurs de projet**



**4. Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides**



**5. Déterminer le niveau de ressources fiscales nécessaire  
Ajuster et à même de renforcer le financement de nos interventions prévu par le Plan Eau**

## 1. Faire du 12e programme la réponse aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dans un contexte d'accélération du changement climatique (enjeux portés à travers le Plan Eau)

### Objectifs

- Renforcer l'ensemble des actions permettant la réduction des prélèvements (-10% d'ici 2030)
- Poursuivre les actions de prévention des pollutions des milieux aquatiques, y compris littoraux et marins (assainissement, réduction pollution à la source etc.)
- Porter des efforts encore plus importants, et orientés vers les résultats, sur les actions préventives de protection de la ressource (aires captage)
- Appuyer la transition agro-écologique pour garantir des résultats à long terme sur la préservation de la ressource, les milieux naturels,
- Intégrer les actions de préservation et de restauration de la biodiversité dans l'ensemble des thématiques d'action (milieux humides, solutions fondées sur la nature, milieu marin)

2.  
Tenir le cap et  
renforcer les inflexions prises au 11e programme  
« Eau et climat, agir maintenant »

3.  
Veiller à l'efficacité environnementale des actions  
dans un contexte de contraintes budgétaires

4.  
Maintenir l'objectif de simplification de nos  
modalités d'aides

5.  
Déterminer ensemble les ressources fiscales  
nécessaires au financement du Plan Eau



## 2. Tenir le cap et si possible renforcer les inflexions prises au 11<sup>e</sup> programme : « Eau et climat, agir maintenant »

### Objectifs

- S'inscrire dans les orientations du SDAGE 2022-2027 et la stratégie d'adaptation au changement climatique
- Mettre toujours plus l'accent sur les enjeux de l'eau dans leur dimension territoriale (le « grand cycle ») ;
- Mobiliser les acteurs à travers notamment l'accompagnement des prises de compétences, et la dynamisation des territoires au plus près des acteurs (gouvernance, contractualisation, animation territoriale).

1.

Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau en 2027 face aux changements climatiques et Plan Eau

3.

Veiller à l'efficacité environnementale des actions dans un contexte de contraintes budgétaires

4.

Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides

5.

Déterminer ensemble les ressources fiscales nécessaires au financement du Plan Eau



### 3. Veiller avant tout à l'efficacité environnementale de nos actions, dans le contexte de contrainte budgétaire qui s'impose aux porteurs de projet

#### Objectifs

- Maintenir des taux majorés pour les actions prioritaires et efficaces
- Accompagner les projets intégrant une vision globale, avec des conditions d'éligibilité favorisant l'efficacité
- Adopter une approche axée sur les résultats et les engagements à atteindre

1.

Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau en 2027 face aux changements climatiques et Plan Eau

2.

Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11<sup>e</sup> programme « Eau et climat, agir maintenant »

4.

Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides

5.

Déterminer ensemble les ressources fiscales nécessaires au financement du Plan Eau



## 4. Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides

### Objectifs

- Réduire les taux d'aides, avec un taux de base pour les actions à impact modéré et un taux majoré pour les actions prioritaires
- Clarifier les opérations éligibles et les engagements demandés en mettant à profit les outils numériques (plateforme de dépôt des aides, formulaires de demandes d'aides)

1.

Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau en 2027 face aux changements climatiques et Plan Eau

2.

Tenir le cap et Renforcer les inflexions prises au 11e programme « Eau et climat, agir maintenant »

3.

Veiller à l'efficacité environnementale des actions dans un contexte de contraintes budgétaires

5.

Déterminer ensemble les ressources fiscales nécessaires au financement du Plan Eau



## 5. Déterminer collectivement le niveau de ressources fiscales nécessaire, à la fois ajusté et à même de renforcer le financement de nos interventions prévu par le Plan Eau

### Objectifs

- S'appuyer sur la réforme des redevances des agences de l'eau et préserver les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur ;
- Renforcer le signal prix sur les prélèvements d'eau, comme le SDAGE le préconise,
- Rester vigilant à l'équilibre entre usagers dans le financement du programme

1.

Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau en 2027 face aux changements climatiques et Plan Eau

2.

Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11<sup>e</sup> programme « Eau et climat, agir maintenant »

3.

Veiller à l'efficacité environnementale des actions dans un contexte de contraintes budgétaires

4.

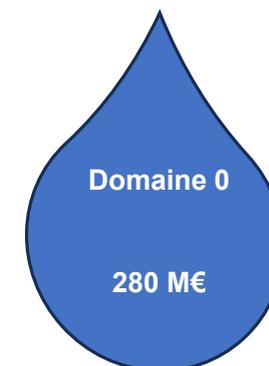
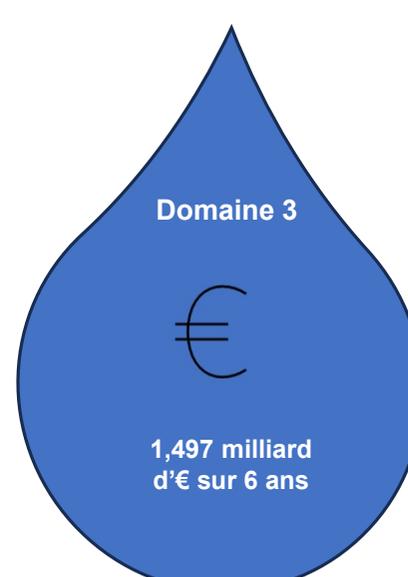
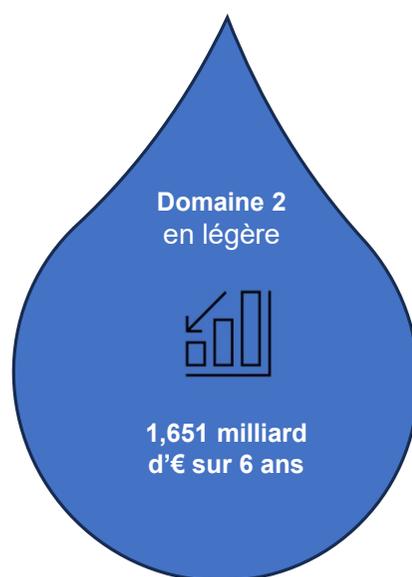
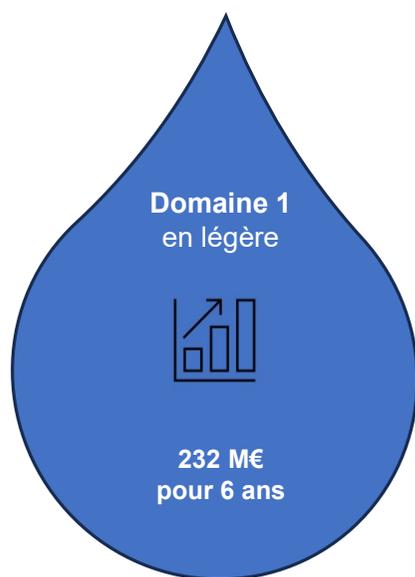
Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides



# Avancement des orientations budgétaires

du 12<sup>e</sup> programme

## LES DEPENSES



## LES RECETTES

- ❖ Décision de viser une augmentation des ressources pour financer le Plan Eau à hauteur de 90M€/ an
- ❖ Proposition de la C3P de jouer pleinement l'incitativité des redevances de performances :
  - La redevance « Consommation » représentera 2/3 des ressources
  - Les redevances « Performance » représenteront 1/3, avec un signal plus fort sur les redevances de performance des systèmes d'assainissement
- ❖ En cours d'examen par la C3P : 2 scénarios
  - financement des + 90M€ par l'ensemble des usagers (+15% de l'ensemble des redevances)
  - OU
  - financement des + 90M€ par la redevance Prélèvement AEP

# Les modalités des aides

## par thématique

1. Milieux naturels

2. Gestion des eaux de pluie

3. Préservation de la ressource en eau

4. Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

5. Transition agricole pour l'eau

6. Mobilisation des acteurs



Reste à aborder :

Assainissement

Accompagnement des acteurs économiques

Modalités générales

International

## Milieux naturels

Nouveau regroupement des enjeux de préservation des écosystèmes

Évolution : ↗ de l'aide pour restauration écologique, arrêt des aides à l'entretien des rivières en contrepartie d'une aide à l'émergence de projets de renaturation, extension d'aides pour infrastructures agroécologiques, modulation des aides en faveur de l'hydraulique douce.

Priorité SFN pour la prévention des inondations.

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

Mobilisation des acteurs

## Gestion des eaux de pluie

Aides orientées vers projets ambitieux : déracordement et désimperméabilisation.

Aides à la désimperméabilisation avec végétalisation, y compris pour des surfaces non raccordées, dans zones urbaines existantes.

(Poursuite des débats en C3P)

Milieus naturels

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

Mobilisation des acteurs

## Préservation de la ressource en eau

Priorité à la prévention, avec taux majorés.

Soutien des projets d'adduction en eau potable, conditionnés à des actions préventives.

Taux majorés pour certaines actions, notamment dans les zones à tension d'approvisionnement en AEP.

Milieux naturels

Gestion des eaux de pluie

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

Mobilisation des acteurs

## Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers Nouveau chapitre du programme

Soutien à l'amélioration des connaissances des prélèvements.

Accent sur le financement de l'animation dans les PTGE et les SAGE avec volet quantitatif.

Points d'attention sur méthodologie et gouvernance EVP

Soutien à la REUT, si efficace environnementalement.

La C3P souhaite mieux intégrer les SFN et l'agroécologie aux projets de sobriété

Milieus naturels

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Transition agricole pour l'eau

Mobilisation des acteurs

## Transition agricole pour l'eau

Renforcement du 11e programme sur le volet transition agricole : préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, et accompagnement des agriculteurs pour la sobriété en eau.

Simplification des aides pour les filières agricoles BNI.

La C3P souhaite aider les structures compétentes en GEMAPI dans la plantation des haies, avec des garanties sur la pérennité des travaux aidés

Milieus naturels

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Mobilisation des acteurs

## Mobilisation des acteurs

Augmentation du taux d'aides pour l'animation des SAGE à 70 % et jusqu'à 80 % pour ceux intégrant la gestion quantitative.

Consensus sur les ajustements proposés sur les contrats de territoire, qui intègrent désormais la sobriété, contrats centrés sur les actions prioritaires et orientés vers les résultats.

Reconduction des aides à la communication du 11<sup>e</sup> programme validée.

Milieux naturels

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

# Suite des travaux et modification

## du calendrier d'adoption du 12<sup>e</sup> programme

**16 mai 2024**

Présentation de l'avant-projet du 12e programme en C3P, dont les orientations générales, les taux de redevances et les orientations financières.

**21 juin 2024**

Examen du programme en CA, avec saisine du CB pour avis sur les orientations générales, financières et les taux de redevances.

**2 juillet 2024**

Avis du CB sur les orientations générales, les taux de redevances et les orientations financières, suivi d'un CA pour adoption finale.

Présentation pour information du projet de modalités thématiques



**19 septembre 2024**

Adoption par le CA des conditions générales et par thématiques d'attribution des subventions et concours financiers en CA.

Présentation des modalités définitives au CB du 10 octobre 2024 (information)



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Crédits photos : © Lorem Ipsum

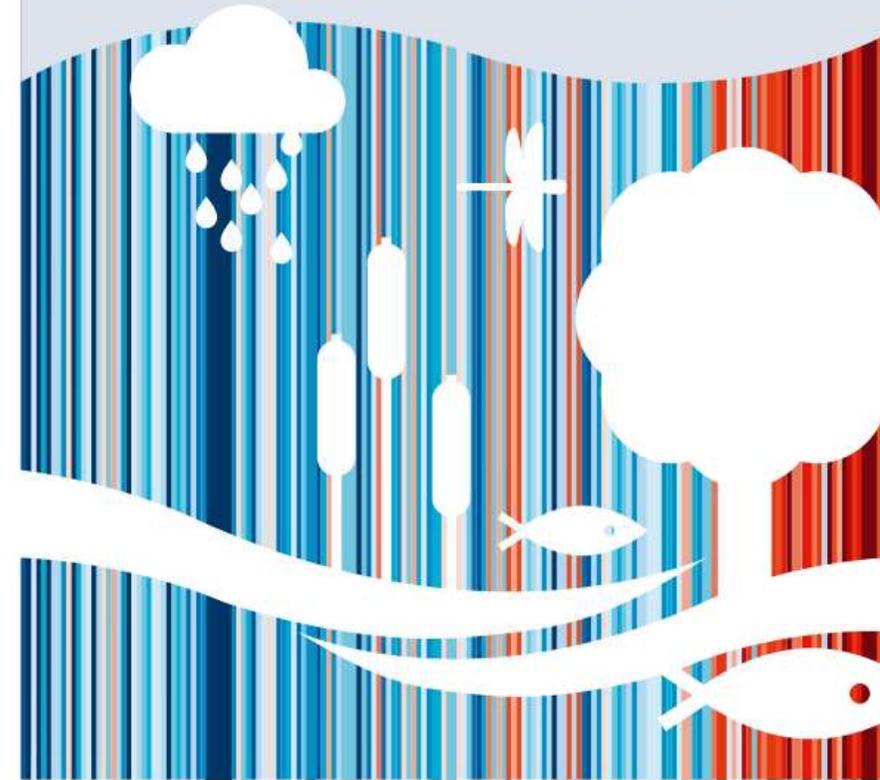
ÉLABORATION  
**12<sup>E</sup>** PROGRAMME

## 2. Déclinaison de la stratégie d'adaptation au changement climatique sur Seine Amont

---

### Stratégie d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie

*Adoptée à l'unanimité par le comité  
de bassin le 5 octobre 2023*



# Méthodologie

Chaque territoire est invité à élaborer son **plan opérationnel d'adaptation au changement climatique**, en utilisant notamment les éléments fournis dans les annexes 1 à 3 :

- les **réponses opérationnelles**, déclinées en actions et illustrées par des exemples concrets (annexe 1) ;
- les **enjeux, freins et leviers** de l'adaptation par territoire identifiés par les commissions territoriales et la commission littoral et mer (annexe 2) ;
- les **questions et outils** pour mettre en place un plan opérationnel d'adaptation (annexe 3).

« toute démarche d'adaptation devrait être multifonctionnelle en tenant compte en particulier des enjeux d'atténuation, solidaire, et « sans regrets » face aux incertitudes sur le futur. »

*Stratégie d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine Normandie, 05/10/2023*



**Quelle déclinaison concrète de la stratégie d'adaptation au CC à l'échelle de la DTSAM?**



**Échanges autour de 3 réponses opérationnelles**

## 9 réponses opérationnelles à mettre en œuvre



Favoriser l'infiltration à la parcelle et végétaliser les villes et villages



Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux



Co-produire des savoirs climatiques locaux et sensibiliser localement à la transformation



Développer les systèmes agricoles et forestiers durables



Viser une baisse des prélèvements et une trajectoire globale de sobriété



Sécuriser l'approvisionnement en eau potable



Renforcer la gestion et la gouvernance autour de la ressource



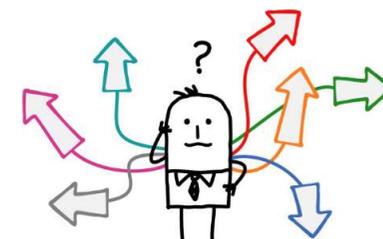
Adapter la gestion de la navigation



Développer la connaissance et le suivi



Agir face à la montée du niveau marin



# 1 Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux



Exemple d'actions exemplaires en cours ou réalisées sur la DTSAM

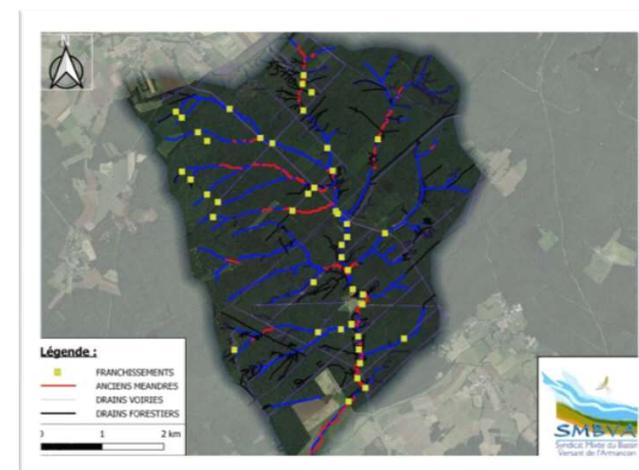
Aménagement du bassin versant du ru d'Erlant pour lutter contre l'érosion ruissellement par le SDDEA



Restauration de la continuité écologique de la Rimarde avec reconquête de nouvelles zones humides par le SMORE



Suppression des drainages d'un massif forestier sur le BV du Brévant dans le Chaourçois par le SMBVA





-  Pontons de pêche
-  Approfondissement du plan d'eau
-  Zone en eau de faible profondeur
-  Prairie sèche
-  Prairie humide
-  Roselière
-  Mosaïque roselière et cariçaie
-  Boisement
-  Verger
-  Culture
-  Route départementale
-  Déversoir de crue
-  Grillage pour pâturage
-  Portail d'accès pour exploitation
-  Talus
-  Haie
-  Passerelle
-  Observatoire faune
-  Tables de pique-nique
-  Barrière à écrevisses

DTSAM/SCPT

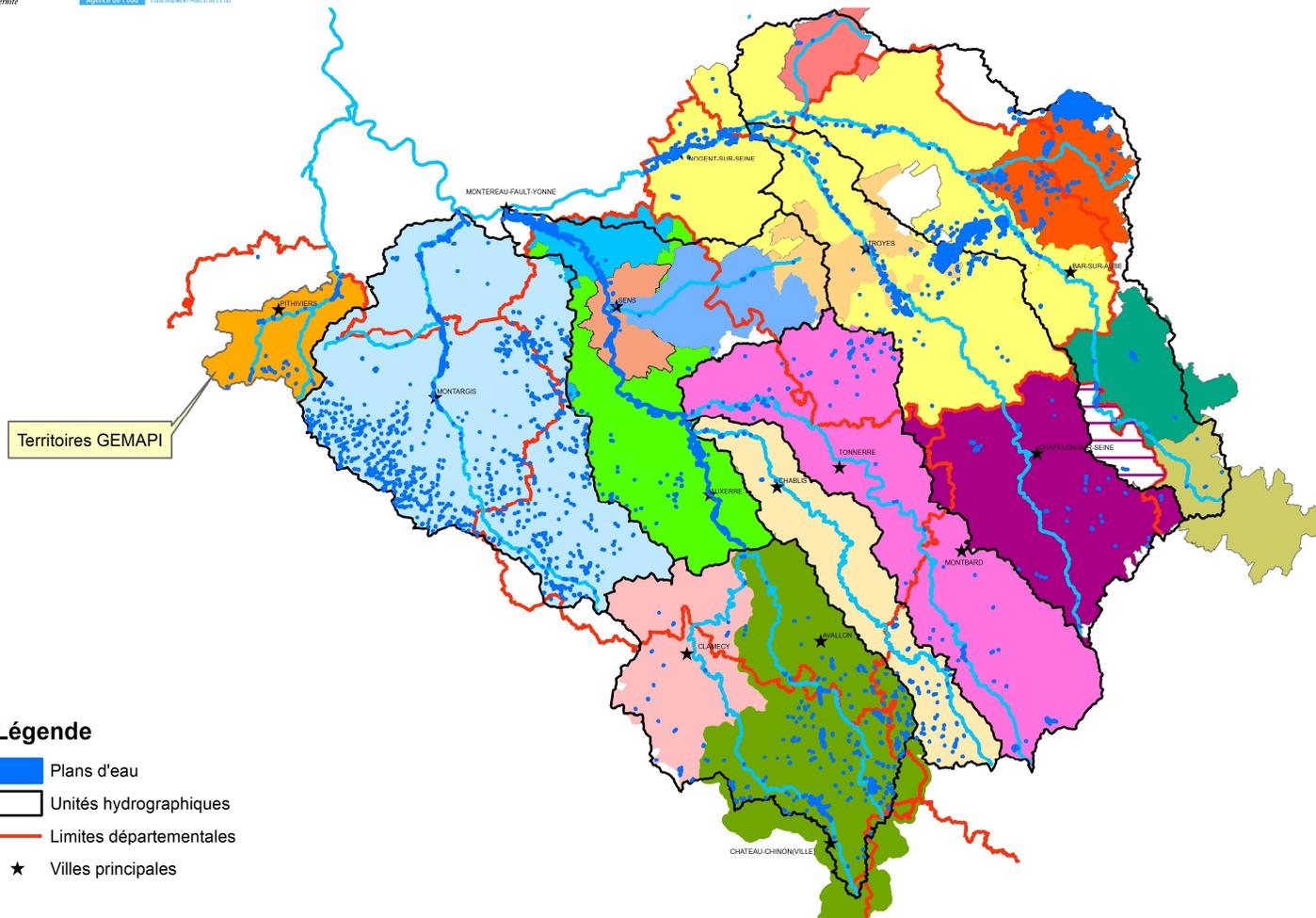


#### Panneaux pédagogiques:

- 1 - Présentation générale de l'opération pilote d'effacement d'un étang sur cours
- 2 - La mare, réservoir de biodiversité
- 3 - Reconnaître les oiseaux d'eau des zones humides (1)
- 4 - Intérêt des zones humides face au changement climatique
- 5 - Reconnaître les oiseaux d'eau des zones humides (2)
- 6 - Sauvegarde des réservoirs de biodiversité en tête de bassin : l'écrevisse à pieds blanc

Le site **des Pâtureaux** est situé sur les communes de Nancray-sur-Rimarde et Chambon-la-Forêt, il est géré par le Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE).

Cet ENS de 16 ha répond à de nombreux objectifs : **préservation de l'écrevisse à pattes blanches**, amélioration de la biodiversité, amélioration de la qualité des eaux, lutte contre les inondations. Il constitue **un site pilote de réhabilitation d'un étang sur cours en zone humide**.



Des enjeux multiples :

- Evapotranspiration
- Continuité longitudinale (poisson, sédiments)
- continuité latérale (zones humides, ZEC)

3 type de plans d'eau

- **Sur cours**
- En dérivation
- En nappe d'accompagnement



Une obligation réglementaire de respecter des débits réservés (DDT)

Freins :

- Identification et contact des propriétaires difficile (majoritairement privés, absence contact avec les propriétaires AESN, GEMAPI),
- méconnaissance des fonctionnements des Plans d'eau (clos de mur) --> difficulté à prioriser
- Un attachement culturel aux plans d'eau (usages baignade, chasse...)

## Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux



Questions posées à la COMITER :

- Comment les membres de la COMITER perçoivent-ils cette action de restauration de la connectivité et de la morphologie des CE lorsque cela nécessite l'aménagement voire la suppression des ouvrages sur cours ?
- Partant de ce constat, comment mobiliser nos maîtres d'ouvrages pour avancer sur la restauration de la continuité vis-à-vis des plans d'eau? (arguments, outils, méthode...)

# Restitution

1

## Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux :

- Comment les membres de la COMITER perçoivent-ils cette action de restauration de la connectivité et de la morphologie des CE lorsque cela nécessite l'aménagement voire la suppression des ouvrages sur cours ?
- Partant de ce constat, comment mobiliser nos maîtres d'ouvrages pour avancer sur la restauration de la continuité vis-à-vis des plans d'eau ? (arguments, outils, méthode...)



## 2 Viser une baisse des prélèvements et une trajectoire globale de sobriété



DTSAM/SCPT

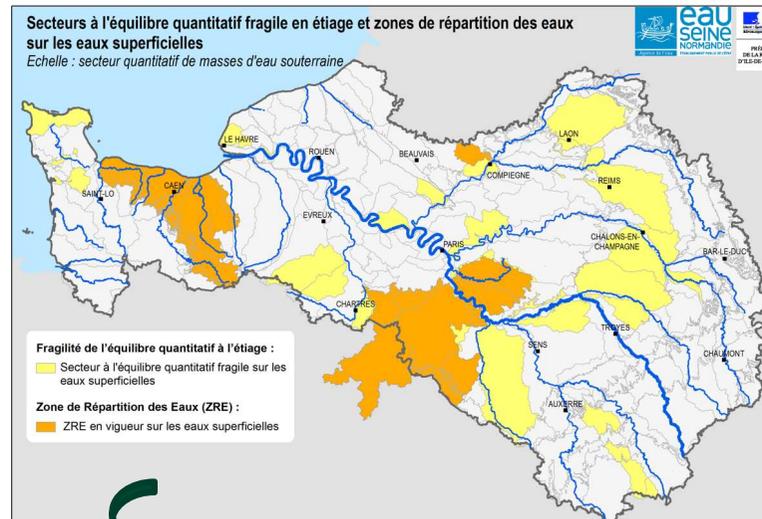
Rappel des objectifs de réduction des prélèvements à l'échelle du bassin Seine Normandie :

Alimentation en eau potable : -14 % 2030

Industries : - 4 % en 10 ans

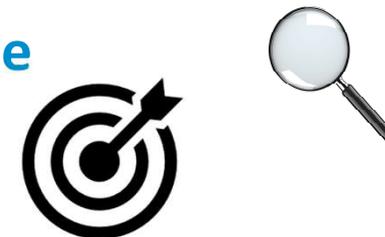
Agriculture : stabilisation (efforts soutenus des irrigants actuels pour permettre de nouveaux prélèvements)

Refroidissement et alimentation des canaux : -10 %



Évolution état des lieux 2025 ?

# Viser une baisse des prélèvements et une trajectoire globale de sobriété



## Exemples d'actions menées sur la DTSAM

### Améliorer la connaissance

- **SDDEA** : Schéma AEP en cours avec un volet prospectif fort axé sur la connaissance des vulnérabilités au changement climatique et à la sobriété en impliquant les acteurs
- **CD 58** : Etude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) en cours sur les calcaires du Nivernais pour identifier les secteurs nécessitant une répartition des ressources
- **EPAGE Loing** : Animation du PTGE Puisseaux Vernisson

### Des trajectoires plus ambitieuses propres à certains acteurs ou territoires

- **Cristal Union** : Travaux aidés sur différents sites. Le groupe sucrier s'engage ainsi à réduire de 23% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 2019 et à ne plus utiliser du tout d'eau prélevée dans le milieu naturel pour faire fonctionner les sucreries du Groupe à horizon 2030
- Trajectoire **PETIT BATEAU** (GPE YVES ROCHER) : réduire de 95 % ses consommations d'eau et ses émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030
- **FRAMATOME** (cf. FORUM DTAM 2023)
- le **SAGE de l'Armançon** fixe un objectif de réduction des prélèvements de 25 % d'ici 2034.

## Viser une baisse des prélèvements et une trajectoire globale de sobriété



Question posée à la  
COMITER :

Comment s\'inscrit-on dans les objectifs de prélèvements du bassin et comment s\'assure-t-on du respect de ces objectifs ?



# Restitution

**2** Viser une baisse des prélèvements et une trajectoire globale de sobriété :

**Comment s'inscrit-on dans les objectifs de prélèvements du bassin et comment suit-on le respect de ces objectifs ?**





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DTSAM/SCPT**



**Pause**  
(10 min)



## 3 Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

Question 1 soumise à la COMITER:

➤ Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ?

➔ Retour sur ce que l'agence peut aider – exemples de projets



# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

*Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ?*

**Ce que l'agence peut aider (cf. chap. « Gestion collective de la ressource pour l'agriculture » PI AESN) \*:**

Les objectifs étant d'inciter sur tout le bassin, quand l'enjeu quantitatif le justifie, à **l'émergence de projets territoriaux** pour la gestion de l'eau rassemblant l'ensemble des usagers de l'eau et de **réaliser des économies d'eau**, en priorité, dans les zones soumises à une **pression quantitative importante** à savoir, les zones de répartition des eaux (ZRE).

# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ?

Ce que l'agence peut aider (cf. chap. « Gestion collective de la ressource pour l'agriculture » PI AESN) \* :

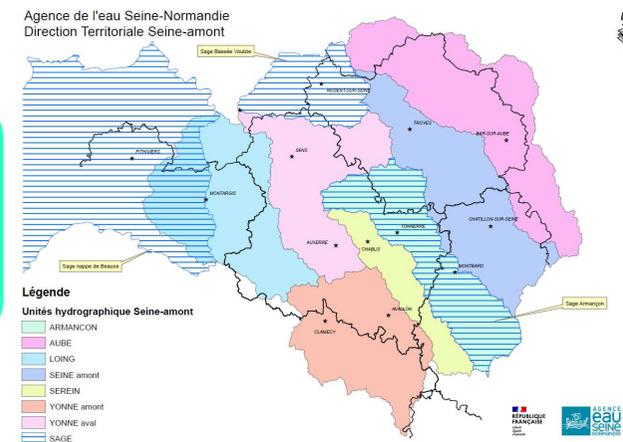
Les objectifs étant d'inciter sur tout le bassin, quand l'enjeu quantitatif le justifie, à l'émergence de **projets territoriaux** pour la gestion de l'eau rassemblant l'ensemble des usagers de l'eau et de **réaliser des économies d'eau**, en priorité, dans les zones soumises à une **pression quantitative importante** à savoir, les zones de répartition des eaux (ZRE).

➤ Des dispositifs avec une forte implication de l'agence (aide animation, COPIL/CLE) pour avancer sur ce sujet dans les territoires :

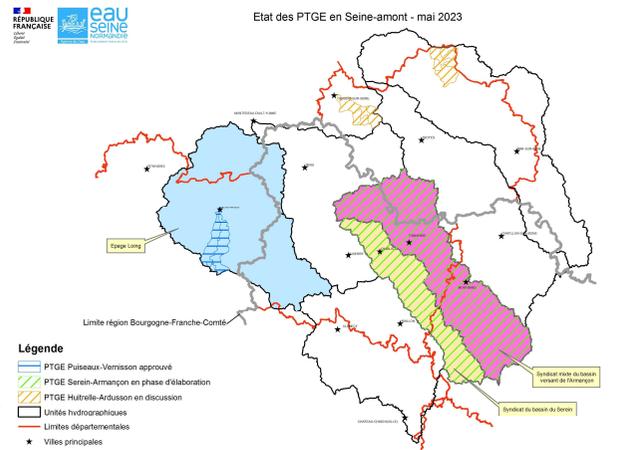
PTGE & SAGE sur la DTSAM et exemples concrets d'avis, recommandation, règlement concernant l'activité agricole



SAGEs sur DTSAM



Etat des PTGE en Seine-amont - mai 2023



# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ?

Ce que l'agence peut aider (cf. chap. « Gestion collective de la ressource pour l'agriculture » PI AESN) \* :

Les objectifs étant d'inciter sur tout le bassin, quand l'enjeu quantitatif le justifie, à l'émergence de **projets territoriaux** pour la gestion de l'eau rassemblant l'ensemble des usagers de l'eau et de **réaliser des économies d'eau**, en priorité, dans les zones soumises à une **pression quantitative importante** à savoir, les zones de répartition des eaux (ZRE).

➤ Des dispositifs avec une forte implication de l'agence (aide animation, COPIL/CLE) pour avancer sur ce sujet dans les territoires :

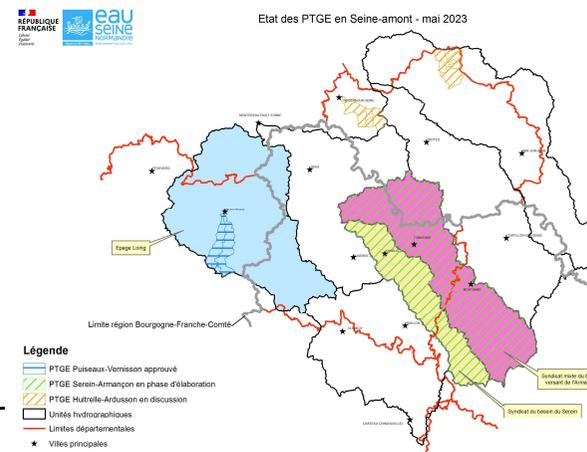
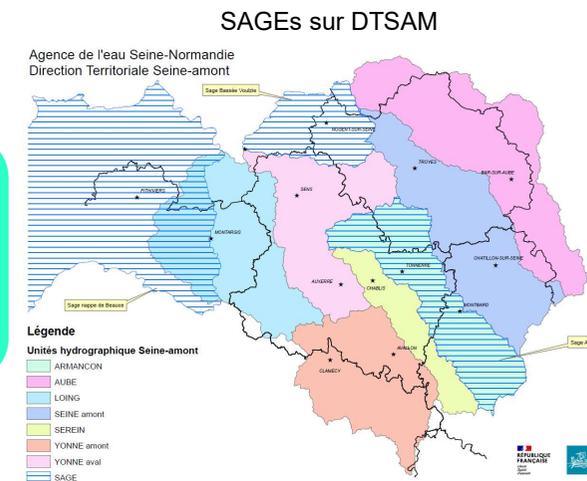
PTGE & SAGE sur la DTSAM et exemples concrets d'avis, recommandation, règlement concernant l'activité agricole

✓ Ex SAGE Armançon :

- objectif de réduction des prélèvements de 25 % d'ici 2034.

- formulation d'un avis défavorable sur le projet d'irrigation d'un agriculteur visant l'implantation de culture de maïs (*besoin en eau importants pendant période où Armançon a un débit < débit min bio, dans le cadre d'une demande d'autorisation temporaire groupée relatif aux prélèvements d'eau à usage d'irrigation pour la campagne 2024, hors ZRE (21)*)

✓ Refus de nouveaux forages pour l'irrigation par la DDT 10



# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

## *Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ?*

Ce que l'agence peut aider (cf. chap. « Gestion collective de la ressource pour l'agriculture » PI AESN) \* :

- Réutilisation d'eaux de toiture (PSN – aide directe ou AAP Région) mais ne répond pas au besoin principal de l'élevage extensif de disposer de l'eau à la parcelle
- La création d'ouvrages de stockage d'eau permettant de diminuer la pression sur la ressource en eau et une résorption des déficits quantitatifs, lorsqu'ils sont prévus dans un Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) au titre de la circulaire du 7 mai 2019
- Les déplacements de forages
- Accompagnement de l'adaptation systèmes agricoles : études, expérimentation visant des économies d'eau, agroforesterie)

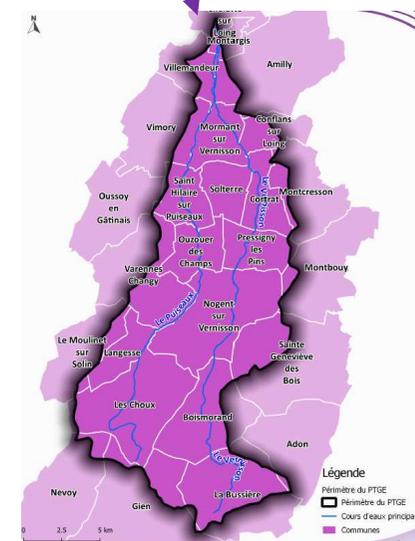
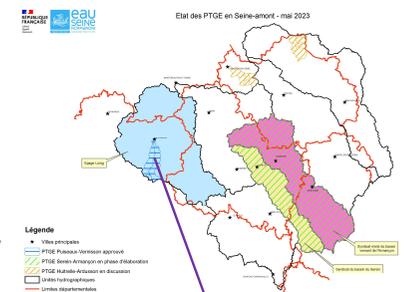
\* *Détail des conditions d'intervention de l'agence précisés dans le Programme d'Intervention de l'AESN : 11e\_programme\_version\_juillet\_2023-modifie.pdf (eau-seine-normandie.fr)*

# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

*Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ?*

## Création de retenues de substitution pour l'irrigation agricole dans le cadre d'un PTGE

- 2 Bassins situés en zone de répartition des eaux (ZRE)
- **Programme d'actions du PTGE validé (2020)** : 20 actions (dont animation du PTGE, actions visant la préservation de la qualité des eaux souterraines, des stocks d'eaux souterraines etc.)
- Une **action collective** portée par la CUMA du Vernisson qui projette la construction de **7 retenues** sur le territoire du PTGE alimentées exclusivement :
  - ✓ du 1er décembre au 31 mars
  - ✓ par des eaux de ruissellement et de drainage agricole
  - ✓ Dimensionnement des retenues adapté aux volumes transitant par les drainages
- Les **engagements** de la CUMA du Vernisson :
  - ✓ entretenir et exploiter les ouvrages de stockage pendant au moins 10 ans,
  - ✓ ne pas augmenter ses surfaces irriguées sur le territoire du PTGE,
  - ✓ équiper chaque ouvrage d'un compteur et d'un dispositif d'enregistrement des volumes prélevés,
  - ✓ mettre en place un suivi pendant la durée du PTGE,
  - ✓ adopter des mesures d'économies de la ressource en eau.



# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

*Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ?*

## Création de retenues de substitution pour l'irrigation agricole

- Volume des retenues **367 500 m<sup>3</sup>**
- Coût de construction des retenues : 1 520 278,50 € HT
- Coût du dispositif de remplissage : 75 729,00 € HT
- Coût total de l'opération : 1 596 007,50 € HT
  
- **Taux d'aide 60 %**
- Montant de l'Aide : 957 605 € HT



Afin de réaliser des économies sur la ressource en eau, le règlement du **SAGE Nappe de Beauce** prévoit que **pour la réalisation d'un volume de stockage de 80 m<sup>3</sup>, un volume de 100 m<sup>3</sup> soit substitué au volume initialement prélevé.**

Soit pour le volume de stockage créé par ce projet de 367 500 m<sup>3</sup>, un **volume substitué de 459 375 m<sup>3</sup>.**

# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

*Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ?*

## Maintien de l'usage d'abreuvement suite à la renaturation d'un cours d'eau



- Aide accordée au SMBVA Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon
- Projet de renaturation de cours d'eau avec mise en défens pour éviter piétinement et mise en place d'un dispositif d'abreuvement innovant
- Mise en place de citerne souple de stockage d'eau d'hiver fixe, connectée à une ou plusieurs auges placées en contre-bas pour un remplissage en gravitaire.
- Dimensionnement de la citerne souple adapté selon le chargement moyen local par pré et la quantité d'eau max potentiellement consommée par un bovin en période de fortes chaleurs (100 litres/jour), considérant l'élevage extensif du secteur. → **300 ou 400 m<sup>3</sup>**, volume permettant d'alimenter **30 vaches pendant 3 mois** (30 vaches \* 100 litres/j \* 100 j).
- Plantation d'une haie pour l'intégration paysagère du dispositif et son bénéfice pour la biodiversité.



Les citernes souples sont la propriété du SMBVA (pas des agriculteurs)  
Leur remplissage n'est pas soumis à la loi sur l'eau : gravitaire via écoulements superficiels non classés cours d'eau ou par pompage cours d'eau en période de très hautes eaux (considéré comme un prélèvement domestique ponctuel comme le font les éleveurs dans les rivières avec leurs citernes)

Question posée à la  
COMITER :

**3** Développer les systèmes agricoles et forestiers durables :

**Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ? Quelles sont les solutions envisageables ?  
Pour qui ? Où ? Quel rôle de l'agence ?**



# Restitution

## 3 Développer les systèmes agricoles et forestiers durables :

Quel accès à l'eau pour les agricultures du territoire ? Quelles sont les solutions envisageables ?  
Pour qui ? Où ? Quel rôle de l'agence ?



## 3 Développer les systèmes agricoles et forestiers durables



Question 2 soumise à la COMITER:

- Comment développer les PSE sur nos territoires pour obtenir des résultats dans les AAC et accélérer la transition agroécologique ?

### Les paiements pour services environnementaux

- Une démarche..
  - ✓ Volontaire
  - ✓ Locale
  - ✓ Incitative
- ✓ Fondée sur l'identification des services environnementaux
- ✓ Et une rémunération de ces services selon les résultats

### Changement de paradigme par les PSE :

Logique actuelle des aides agricoles :  
Compensation des « surcoûts et manques à gagner » liés à  
la mise en œuvre par l'agriculteur

Logique des PSE :  
Rémunération d'un service rendu par l'agriculteur



## Cadre contractuel : le porteur de projet est ...

Les structures intermédiaires qui peuvent mettre en place des PSE sont les structures ayant des compétences dans les domaines de la biodiversité et/ou de la protection des ressources en eau :

Collectivités territoriales ;

Syndicats d'alimentation en eau potable ou de bassins-versants ;

Parcs naturels régionaux ;

Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif ;

Agences de l'eau...

- Le maître d'ouvrage territorial et l'animateur agricole
- Le signataire des contrats avec les exploitations agricoles engagés = Instruction et contrôle
- Le mandataire de l'agence de l'eau  
(*conv. de mandat relative instruction, liquidation, paiement des aides de l'AE*)

## 2 Développer les systèmes agricoles et forestiers durables



### Freins identifiés (REX Agence & des territoires) :

- Juridiques (nécessité de trouver un régime cadre adapté, besoin d'accompagnement juridique)
- Techniques (disponibilité de la donnée pour le diagnostic initial, besoin d'accompagnement lors de la conception, mise en œuvre complexe des contrôles)
- Humains (disponibilité pour l'animation et la gestion administrative)
- Financier (instruction, suivi des engagements, appels de fonds, suivi et certification des paiements et réalisation des contrôles à la charge du MO, attractivité du dispositif)?
- Pérennité de la démarche ?



Une 1ère réponse à la complexité technique de la conception d'un cahier des charges → des PSE Bio, 0 phyto « clé en main » déployés par l'agence cet automne (PSE ZH ?)

En projet

### PSE BIO

Basé sur la certification AB  
Zonages AAC et ZH  
100 % aide publique  
150 à 220 €/ha  
5 ans

En projet

### PSE 0 Phytos

Retour sur les PSE existants sur DTSAM et sur la démarche plus globale « Eau et Agriculture Durable du Chatillonnais »

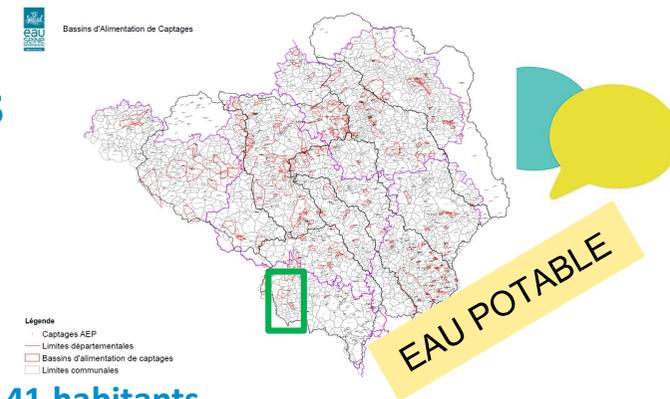


## Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

### • PSE Clamecy (58)



- ❖ La commune de Clamecy se situe au nord du département de la Nièvre. Elle compte **4141 habitants**.
  - ❖ 6 BAC prioritaires (Grenelle + conf Env.) Nord de la Nièvre → **Animation en régie (CTEC Clamecy) des 6 BAC pour le compte de tous les maîtres d'ouvrage concernés.**
  - ❖ En 2021 : Mise en place d'un PSE (en 2021) qui cible la **réduction de l'usage des produits phytosanitaires** avec un effort particulier attendu concernant l'usage des herbicides particulièrement retrouvés aux captages.
  - ❖ Indicateurs : quantité de substance active herbicide et % de SAU avec un couvert protecteur de la ressource
-  note 0 à 10 : rémunération du service environnemental
- ❖ Totalise **4 061,55 ha engagés dont 1 222 ha en AAC** (3 AAC concernées par le PSE). Un nouvel engagement d'agriculteur réalisé en 2023.



# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

ZONES HUMIDES  
& ELEVAGE A  
L'HERBE

DTSAM/SCPT



## • PSE Zones humides déployés par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (10)

❖ 58 communes et 23 871 habitants sur un territoire d'environ 82 000 ha.

- Les espaces agricoles représentent 59% des surfaces du PnrFO
- les lacs et espaces forestiers plus d'un tiers de son territoire (30 000 ha).
- + de 21 000 ha de zones humides recensés (Forêt, étangs, marais, prairies humides – 6 241 ha).

→ Reconnaissance de leur valeur biologique internationale (site RAMSAR), européenne (Natura 2000) et nationale (2 réserves nationales et 2 arrêtés de protection de biotope) → un secteur à fort enjeu "zone humide".

❖ Depuis le début des années 2000, une **équipe dédiée aux zones humides**, aidée par l'agence de l'eau (0,5 ETP d'animation agricole financé à 80 % par l'agence pour l'animation et le suivi technique des PSE + contrôle, suivi administratif qui ne peuvent être financés par l'agence)

❖ Co-construction du cahier des charges 2020-2021 (appui d'un BE – agriculteurs PNRFO, AESN) adapté au territoire

❖ Indicateurs : SAU en PPHu, %SAU en PP non traitée, % SAU avec diversité floristique, Qmoy d'N minéral sur l'exploitation → rémunération du service environnemental

❖ 32 exploitations engagées, soit une superficie de **4 370,32 hectares engagés dont 2 236,50 ha de prairies permanentes et 1 849,78 ha de prairies humides** (4 nouveaux engagements en 2023)



CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES PRAIRIES HUMIDES DU PNRFO (6 273 Ha)



# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

## Démarche Eau et Agriculture durable du Chatillonnais (Côte d'Or 21)

Le territoire : 2 114 km<sup>2</sup> - 25 000 habitants – 126 communes – 6 communautés de communes  
-> correspond au périmètre de l'EPAGE Sequana

### ❖ Constat :

- dégradation de la qualité de l'eau (sols karstiques + pressions agricoles)
- déclin des surfaces en herbe

❖ Lancement du **Projet Eau et Agricolaire du Chatillonnais** en 2018 : étude portée par l'EPAGE Sequana en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or (CA 21), le Parc National de forêts (PNF) et l'EPTB Seine Grands Lacs (SGL)

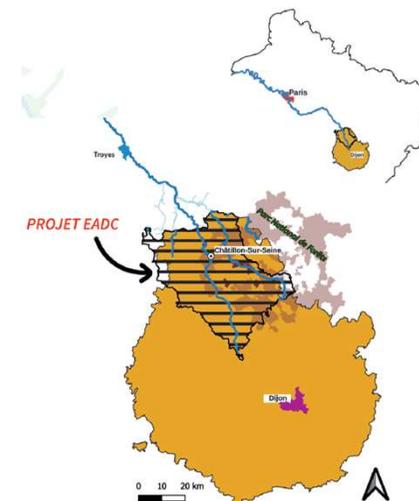
### ❖ 4 enjeux :

- Prévention des inondations et étiages sévères
- Préservation de la ressource en eau et sa qualité
- Préservation de la biodiversité
- Soutien des filières agricoles



### ❖ 4 zones prioritaires d'intervention (ZPI) 13 850 ha

- Zones d'expansion des crues (4 002 ha)
- Zones sensibles à l'érosion et au ruissellement (3 331 ha)
- Les captages d'alimentation en eau potable (AAC 5 063 ha)
- Zones humides (1 450 ha)



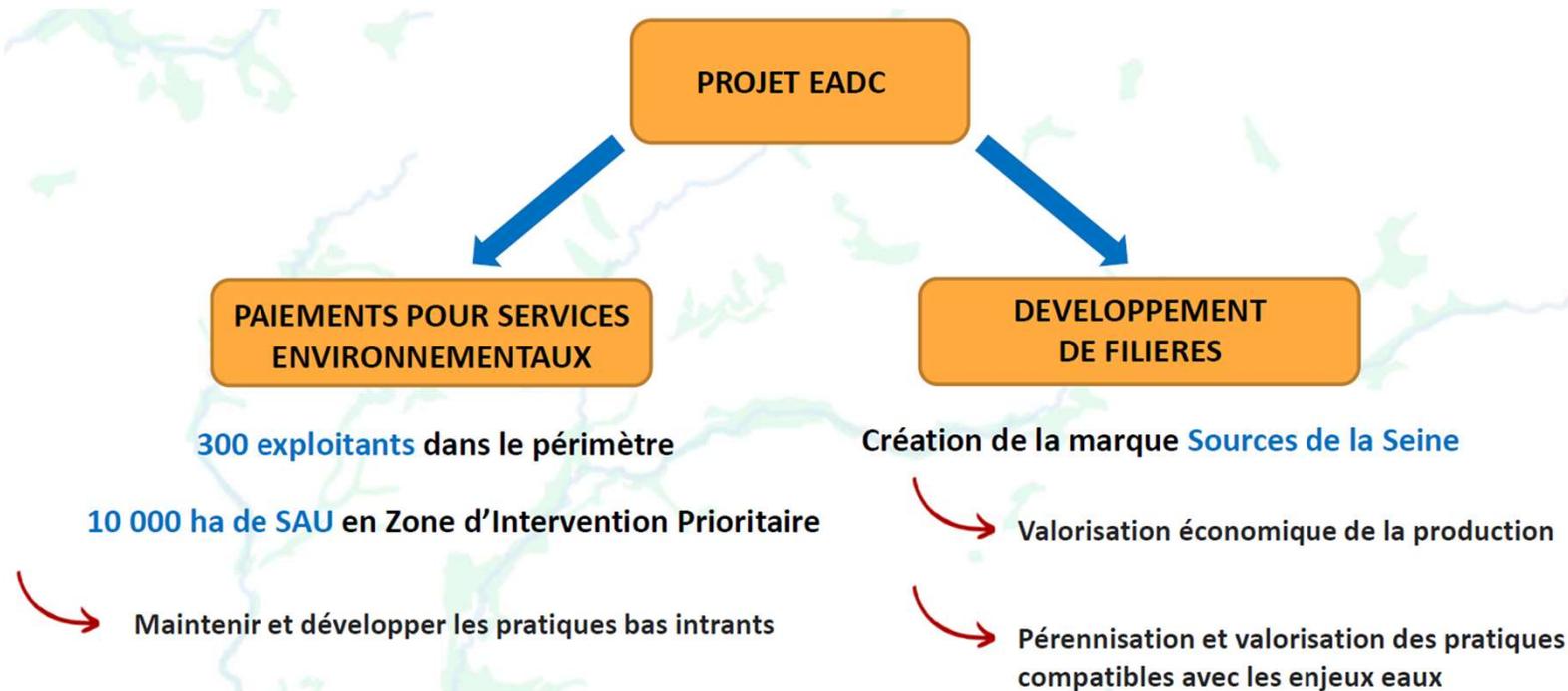
Grande culture sur les plateaux



Polyculture élevage dans les vallées

## Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

### Démarche Eau et Agriculture durable du Chatillonnais (Côte d'Or 21) : les actions



# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

## Démarche Eau et Agriculture durable du Chatillonnais (Côte d'Or 21)

### ❖ Construction des PSE

- Diagnostic : Etat des lieux des pratiques agricoles
- Construction des PSE : Ateliers de réflexion collective
  - ✓ 5 ateliers participatifs : 50 agriculteurs participants (éleveurs et céréaliers)
  - ✓ Une dizaine de mesures proposées



## OBJECTIFS PAR MESURE ET ZONE

Nom de la mesure	ZEC	ER	Captage	ZH	Surface total
Conversion des terres cultivées en prairies et maintien du couvert permanent	610 ha	532 ha	290 ha	35 ha	1467 ha
Conversion de terres cultivées en jachère et maintien du couvert permanent	x	x	10 ha/an	x	70 ha
Maintien des prairies	1 303 ha	950 ha	242 ha	468 ha	2 495 ha
Cultures associées / méteils	x	x	45 ha	x	45 ha
Couverts d'interculture	x	x	24 ha/an	x	24 ha
Semis direct sous couvert	x	320 ha	x	x	320 ha
Agriculture biologique	x	x	400 ha	x	400 ha
Rotation longue en zone de captage	x	x	225 ha	x	225 ha
Création de haies	10 km	14 km	2 km	10 km	36 km
Maintien et entretien de haies	10 km	14 km	2 km	10 km	36 km
Agroforesterie	EN COURS DE DEFINITION				
Pré-vergers					


**Objectif de 7 632 ha de surfaces contractualisées**

### OBJECTIFS :

- **Allongement des rotations** dans **13%** de la SAU en culture sur les captages
- **80%** des surfaces en herbe maintenues, **+36%** de surfaces en prairie permanente
- **+ 36 km de haies**
- Mise en place du **semis direct sous couvert en E/R** dans **15%** de la SAU en culture

# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

## Démarche Eau et Agriculture durable du Chatillonnais (Côte d'Or 21)

- ❖ Développement des filières durables en cohérence avec le **maintien des prairies** et les services écosystémiques associés
  - ❖ Analyse du potentiel de développement
  - ❖ Entretiens avec des acteurs économiques : restaurations collectives et commerciales, boucheries, abattoirs, ...
    -  Etude des **filières lait et viande bovine** : valorisant les prairies, la luzerne, l'autonomie fourragère et la qualité
    -  Création de la **marque « Sources de la Seine »** pour labelliser les productions agricoles du territoire

## Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

### Démarche Eau et Agriculture durable du Chatillonnais (Côte d'Or 21)

#### ❖ Mise en place d'une gouvernance adaptée

- Le projet EADC fait intervenir de **multiples acteurs** dont les différents intérêts, objectifs et compétences peuvent converger au service d'un projet répondant aux enjeux eau et agricoles du Chatillonnais
- Faire le lien avec les actions du territoire (le PAPI de la Seine, le PAT départemental, le Contrat de relance et de transition écologique du Pays du Chatillonnais, Charte du Parc National de Forêts, le CTEC de l'EPAGE...)
- Nécessité d'une **structure juridique compétente** pour porter les PSE et gérer les flux financiers (privés et publics)



Création de l'Association EADC

# Développer les systèmes agricoles et forestiers durables

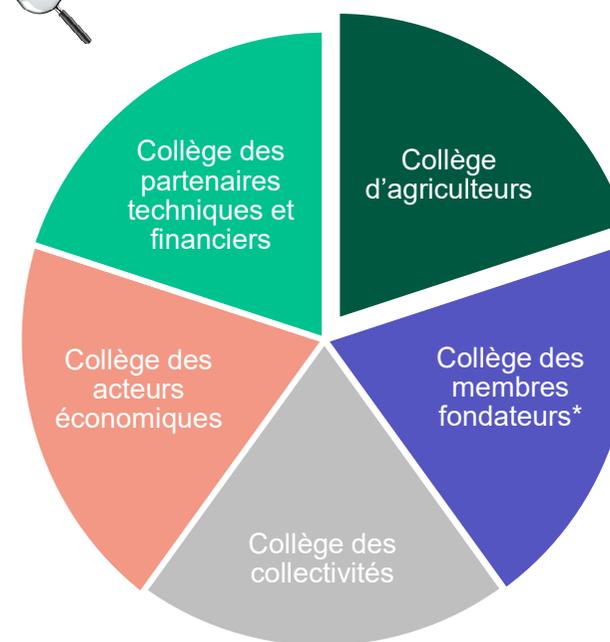
Démarche Eau et Agriculture durable du Chatillonnais (Côte d'Or 21)



## ❖ Le rôle de l'association EADC :

Moyens humains mis à disposition par la CA 21 (1 ETP/an)

- ❖ Assure la coordination entre les différents acteurs
- ❖ Définition des cahiers des charges des PSE
- ❖ Rôle d'intermédiaire de gestion des PSE avec les financeurs
- ❖ Contractualisation des PSE avec les agriculteurs
- ❖ Suivi des PSE
- ❖ Accompagne l'émergence des filières



Composition de l'assemblée générale EADC

\*Collège des membres fondateurs : EPAGE, CA21, Parc National, EPTB SGL et MGP

## Développer les systèmes agricoles et forestiers durables



### Avancement

- ❖ Certains PSE sont encore au stade de la rédaction du cahier des charges (PSE sur les AAC)
- ❖ Discussions en cours entre EADC et le ministère de l'Agriculture (notification d'un régime d'aide)
- ❖ Convention signée entre MGP et l'Association EADC pour financer les PSE sur Zones d'Expansion de Crues dès 2024
- ❖ Mise en place du PSE AB notifié par l'AESN dès 2024 ?
- ❖ Lancement des autres PSE à partir de 2025

### Projet de territoire

- ❖ Une **collaboration** entre les différents acteurs de l'agriculture, de l'eau, la biodiversité et du développement local
- ❖ Stratégie sur du long terme : **pérenniser les PSE en développant les filières**
- ❖ Une ambition environnementale avec un cahier des charges qui suscite l'adhésion et **critères ambitieux** sur la qualité de l'eau
- ❖ Une forte implication des agriculteurs
- ❖ Du **temps** pour la mise en œuvre (au lancement du projet, les PSE étaient espérés pour 2020...)
- ❖ Nécessite des **moyens humains**

Question posée à la  
COMITER :

**3 Développer les systèmes agricoles et forestiers durables :**

**Comment développer les PSE sur nos territoires pour obtenir des résultats dans les AAC et accélérer la transition agroécologique ?**



# Restitution

## 3 Développer les systèmes agricoles et forestiers durables :

**Comment développer les PSE sur nos territoires pour obtenir des résultats dans les AAC et accélérer la transition agroécologique ?**





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Pause déjeuner**



**DTSAM/SCPT**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## La stratégie de mobilisation territoriale

# La stratégie de mobilisation territoriale

## Objectifs :

- **Orienter les actions** de l'agence en fonction des priorités identifiées localement
- Gagner en **lisibilité** pour les actions de l'AESN et des services de l'État

## Une nouvelle approche :

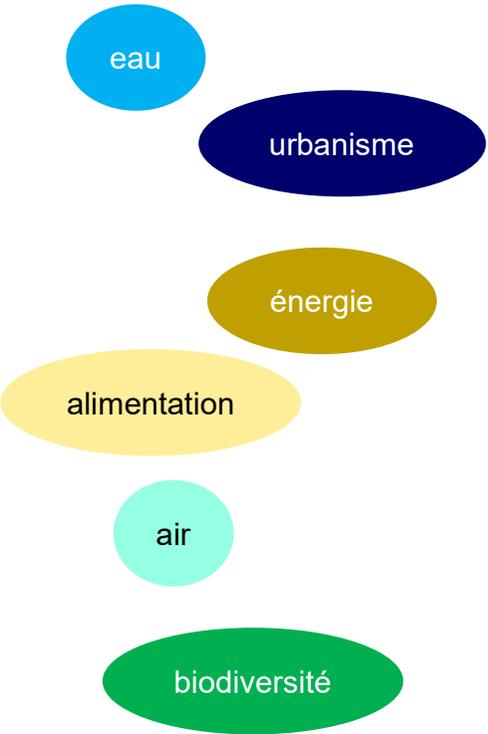
- **Insérer autant que possible l'action de l'agence dans des démarches existantes** (dispositifs contractuels ou démarches de planification)
- Impliquer les préfets en amont → support d'échange avec les services de l'État pour une **coordination des actions AESN - État**
- Intégration d'enjeux plus spécifiquement liés à la biodiversité

## 3 composantes :

- Le diagnostic local
- **L'articulation avec les politiques publiques/territoriales**
- **Stratégie de contractualisation**



# Une multitude de démarches Territoriales Existantes



★ Agence impliquée

## Contrats avec l'État

- CTRTE/CRTE/PTRTE
- ★ CPER/CIPIER
- CDT
- Contrat à impact (privé/public - ADEME)

## Documents de planification

- SDAGE, SAGE, SRADDET, SRCE, SRHH\*...
- PCAET (ADEME)
- ★ SCOT, PLUi
- Plan de mobilité (employeurs privés et admin franciliennes)
- ★ Plan Régional Santé Environnement (PRSE)
- ★ Planification Ecologique

## Stratégies, Programmes, projets

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ★ SRB et déclinaisons SNAP
- Programme Territoire Engagé Transition Ecologique (ADEME)
- ★ Territoire Engagé pour la Nature (ARB)
- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- ★ Projets Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
- ★ Groupes 30 000 Ecophyto
- ★ Fonds Vert
- ★ Programme d'Actions Régional Nitrates

EAU POTABLE  
RESTAURATION DU CYCLE NATUREL EAU  
BIODIVERSITE

Etc.

# Articulation des démarches territoriales avec l'action de l'agence - quelle convergence ?

A CRÉER

## Agence & PAT ?

Les Projets Alimentaires Territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils peuvent avoir une visée sociale, économique ou environnementale, mais généralement c'est la combinaison de plusieurs de ces aspects qui est traitée dans ces projets. *Par exemple : mieux préserver la biodiversité et la qualité de l'eau; redynamiser le tissu économique local ; augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines.*

AGIR SUR LES  
SYSTEMES  
AGRICOLES &  
FILIERES  
LIEN AAC → EAU  
POTABLE

## Agence & CPER?

Outil de développement entre l'Etat et les Régions. L'agence participe localement à son élaboration et réalise un reporting régulier des financements qu'elle apporte sur les grands axes identifiés au CPER. C'est une liste de grandes thématiques plus qu'un recueil d'action précises.

PROTECTION  
DE LA  
RESSOURCE,  
ECONOMIES  
D'EAU  
MILIEUX ZH  
BIODIV

A RENFORCER

MILIEUX,  
BIODIVERSITÉ

A POURSUIVRE

## Agence & politiques d'urbanisme ?

Les SCoT, PLUi et autres documents d'urbanismes doivent prendre en compte de plus en plus d'enjeux environnementaux : Zéro artificialisation nette, préservation des ZH, ZEC, AAC...  
L'agence est encore trop peu sollicitée et n'a pas encore pleinement investi le sujet.  
En 2023 une 30aine d'avis rédigés  
DTSAM

ZONES  
HUMIDES,  
AGRICULTURE,  
CYCLE EAU,  
QUANTITATIF  
EP

## Agence – CRTE ?

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique s'appuient sur un binôme Sous-préfet de département et DDT. Ils se basent sur l'expertise de l'ensemble des opérateurs de l'Etat et sur un outil d'auto-évaluation : la boussole de la transition écologique.

PEU CONCERNÉS

## Articulation des démarches territoriales avec l'action de l'agence - quelle convergence ?

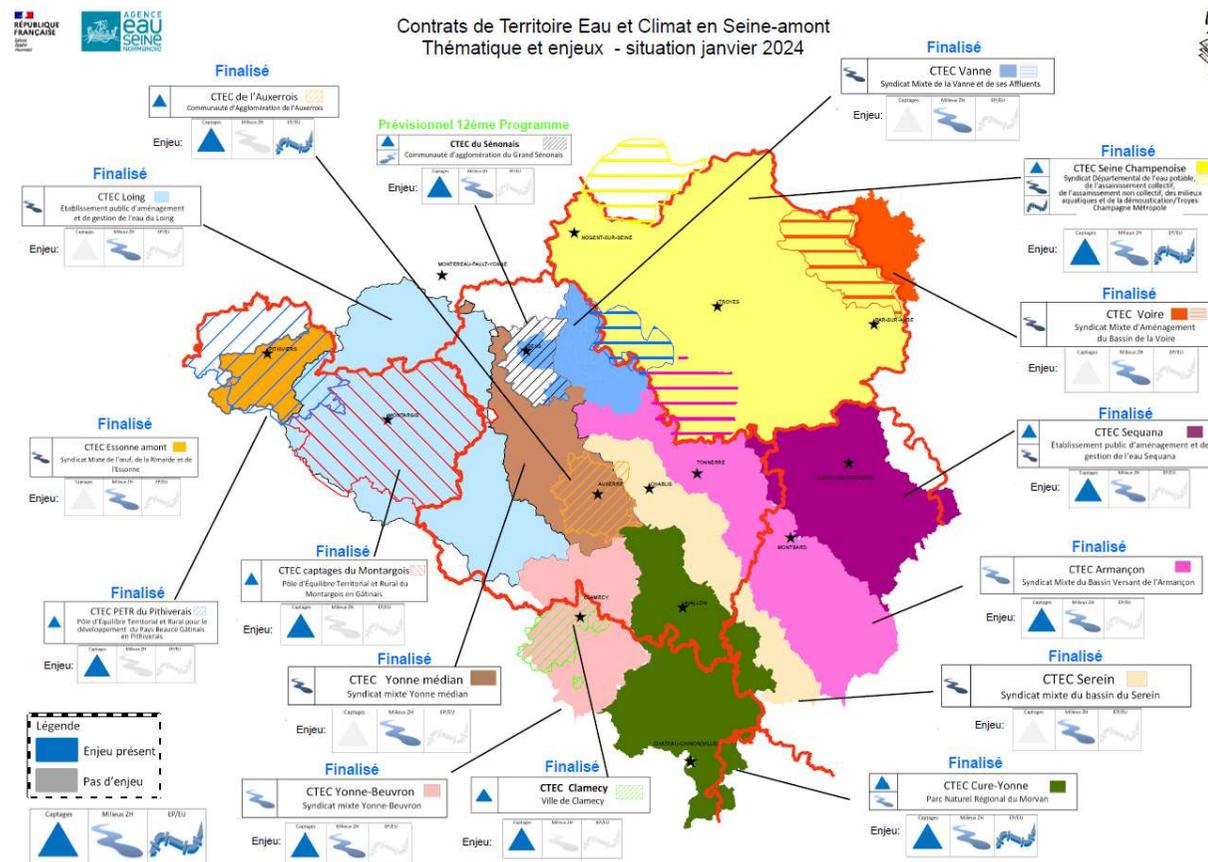
Question soumise à la COMITER :



Quelles autres démarches vous paraîtrait-il pertinent que la DTSAM suive ?  
Pourquoi (enjeu visé) ? Comment ?

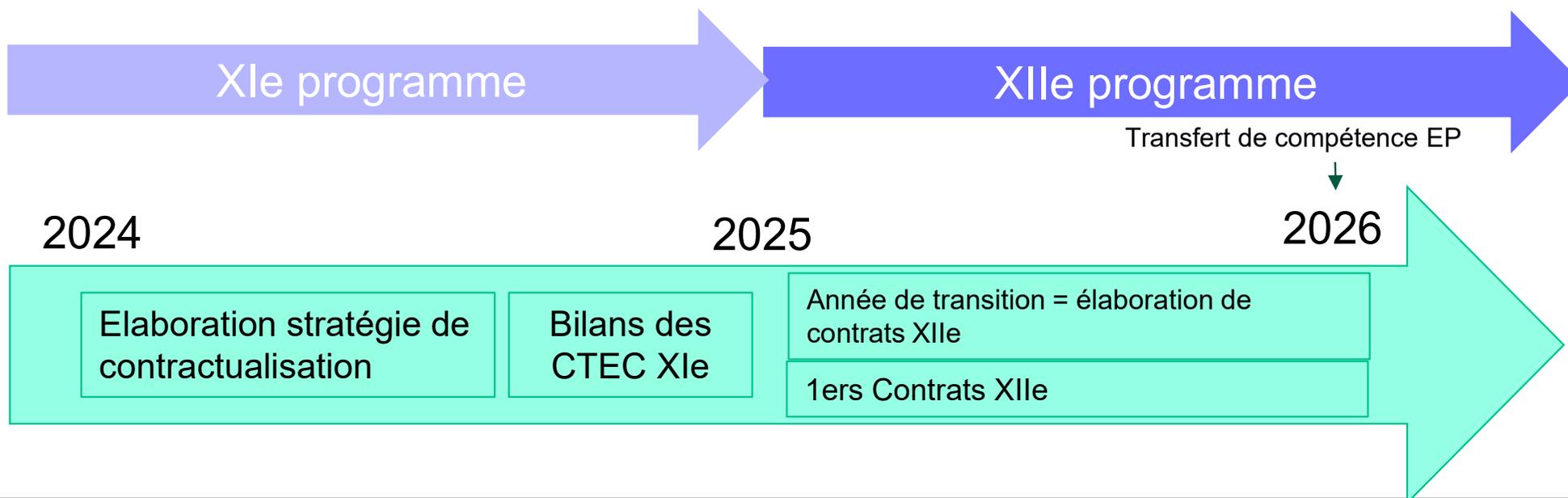
# Élaboration de la stratégie de contractualisation dans le cadre du XIIe programme – 1ers éléments

- 15 contrats Eau et Climat arrivent à leur terme fin 2024
- 1 contrat 2024-2025 (Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois)



## Élaboration de la stratégie de contractualisation dans le cadre du XIIe programme – 1ers éléments

Une transition XI –XIIe selon les CTEC



# Élaboration de la stratégie de contractualisation dans le cadre du XIIe programme – 1ers éléments

En projet

## ***Bilans***

- Possibilité pour le MO de recourir à une prestation pour la réalisation du bilan de son CTEC (50-80 %)

## ***Transition***

- Une année de transition permettant de poursuivre l'animation tandis que le maître d'ouvrage finalise son bilan et prépare le prochain contrat si nécessaire

## ***CTEC XIIe***

- Des CTEC sur 6 ans (3+3)
- Thématiques :
  - gestion à la source des eaux pluviales
  - performance des systèmes d'assainissement pour les usages sensibles, la baignade, conchyliculture, pêche à pied
  - préservation de la ressource en eau potable
  - reconquête des milieux
  - Sobriété, économies d'eau de l'ensemble des usagers

# Élaboration de la stratégie de contractualisation dans le cadre du XIIe programme – 1ers éléments

En projet

- **90 % d'actions prioritaires**
  - Critère 1 : actions inscrites dans OSMOSE (issus du PDM, PAOT) même si état bon
  - Critère 2 : actions justifiées comme devant avoir un impact positif sur la masse d'eau (via PDPG ou études locales) en particulier sur les enjeux du pluvial, des pollutions industrielles, de la gestion quantitative, de la préservation des zones humides, de l'adaptation et de l'atténuation au/du changement climatique
  - Critère 3 : actions issues du PAGD du SAGE du territoire (si SAGE présent)
- Des CTEC **monothématiques** avec un seul MO signataire privilégié mais possibilité de contrats **multithématiques** et multi signataires si le signataire à la compétence liée à l'action portée et que les différents MO concourent à un objectif commun

## **Une articulation renforcée**

- Articulation CTEC – SAGE : validation du CTEC soumis à la validation du SAGE, déclinaison du SAGE dans le CTEC
- Articulation CTEC- PTGE
- Articulation CTEC et porteurs d'actions supra notamment sur les sujets ZH et biodiversité
- Implication des préfets par une présentation de l'avancement de la stratégie de contractualisation en MISEN stratégiques (début 2025)

# Élaboration de la stratégie de contractualisation dans le cadre du XIIe programme – 1ers éléments

En projet

## ***Animations***

- **Animation protection de la ressource :**
  - Sur AAC avec CTEC
  - sur AAC en l'absence de CTEC : possible si existence d'une **stratégie de protection de la ressource** en eau validée par délibération du MO (cible les enjeux, les objectifs qualité, les stratégies pour les atteindre, les moyens d'action)
  - Animations supra/sectorielles
- **Animation de PTGE, SAGE**
- **Autres animations thématiques (milieux...)**
- **Animation de contrat** : opportunité à étudier au cas par cas

## Élaboration de la stratégie de contractualisation dans le cadre du XIIe programme – 1ers éléments

Question soumise à la COMITER :



Comment favoriser la bonne prise en main des contrats par nos maîtres d'ouvrage pour en faire de vrais leviers de performance environnementale ?



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



AGENCE  
**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

## Bilan des échanges

**Mme GUÉNET, Directrice Territoriale**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Conclusion et clôture

**M. JUILLET, Président de la COMITER**